



# NOTE AUX RÉDACTIONS

Le 9 juillet 2018

## ENTITÉS ET POLITIQUES PUBLIQUES

# LE RECOURS AUX MARCHÉS PUBLICS DE CONSULTANTS PAR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

**La Cour des comptes rend public un référé, adressé le 23 avril 2018  
à la ministre des solidarités et de la santé, sur le recours  
aux marchés publics de consultants par les établissements publics de santé.**

En application du code des juridictions financières, les référés sont adressés par le Premier président au Premier ministre ou aux ministres concernés pour leur faire connaître les observations et recommandations formulées par la Cour ou les chambres régionales et territoriales, sur la gestion des services de l'État et des autres organismes publics, y compris les institutions de sécurité sociale.

À l'issue du délai de deux mois dont disposent les destinataires pour répondre, ces référés, accompagnés des réponses qui leur sont le cas échéant apportées, sont transmis aux commissions des finances et, dans leur domaine de compétence, aux commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat, et sont rendus publics.

**[Lire le référé et la réponse associée](#)**

### CONTACTS PRESSE :

**Ted Marx** ■ Directeur de la communication ■ Tél. : 01 42 98 55 62 ■ [ted.marx@ccomptes.fr](mailto:ted.marx@ccomptes.fr)

**Denis Gettliffe** ■ Responsable des relations presse ■ Tél. : 01 42 98 55 77 ■ [denis.gettliffe@ccomptes.fr](mailto:denis.gettliffe@ccomptes.fr)